



**COMMUNE DE LAURABUC  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29.01.2024**

**Date de convocation** : 23.01.2024

Conseillers en exercice : 9

**Présents** : 5 - **Votants** : 7

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

**Procurations** : Anne-Laurence FRULLINI à Omar AÏT MOUH - Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE.

**Absents excusés** : Aude SALVAT-LÔ – Bernard VIE.

**Secrétaire de séance** : Michel COURTESSOLE.

La séance est ouverte à 20h30.

Michel COURTESSOLE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 18.12.2023, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

**I – A examiner :**

**1°) Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables dans le cadre de la Loi APER**

**2°) Bail emphytéotique Alogéa / Commune**

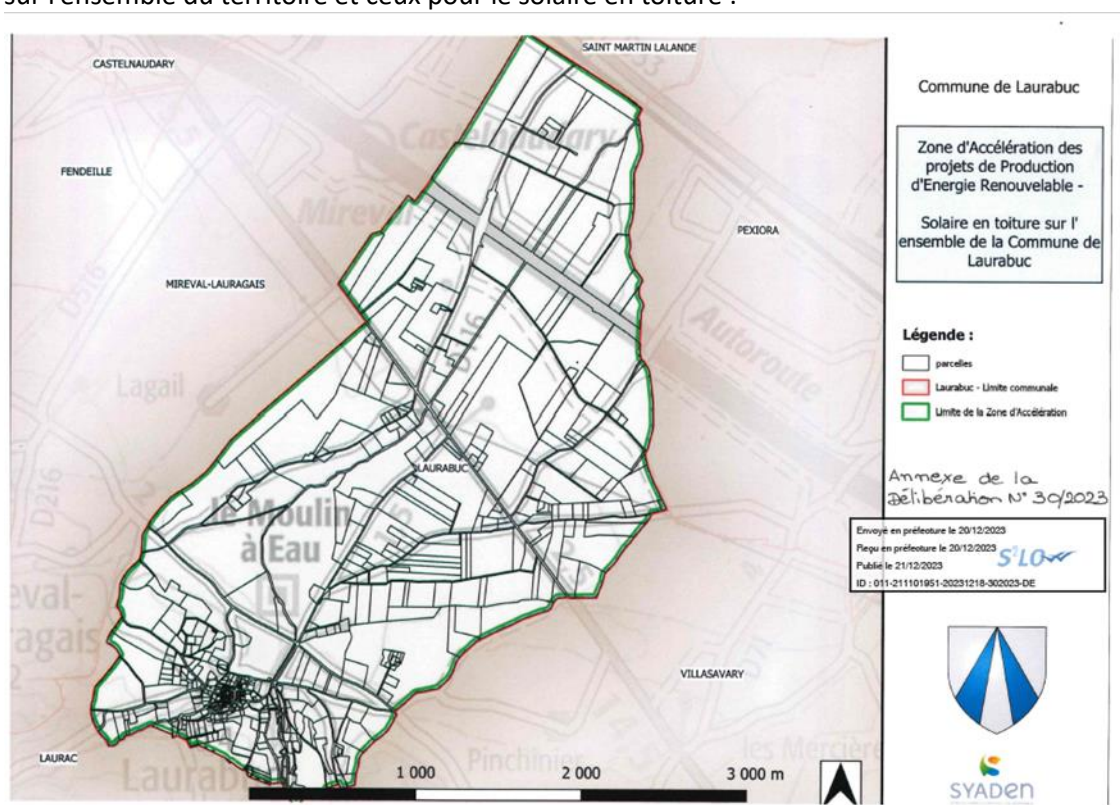
**II - Questions diverses.**

## I – A examiner :

### 1°) Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables dans le cadre de la Loi APER

La commune a réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération consultables en mairie de la commune du 02/01/2024 au 23/01/2024, ayant fait l'objet d'une présentation en réunion publique du 19/01/2024, ayant fait l'objet d'une information dans le journal communal N°6 de janvier 2024 et a délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Le conseil municipal a défini la zone d'accélération des projets de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire et ceux pour le solaire en toiture :



ces propositions sont notifiées au référent préfectoral unique de l'Aude et ampliation à l'EPCI de Castelnaudary et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du département de l'Aude

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### 2°) Bail emphytéotique Alogéa / Commune

Afin de permettre la réalisation de logements sociaux, dans l'immeuble de l'ancienne école des filles qui est inoccupé, la commune va le mettre à la disposition d'Alogéa par bail emphytéotique administratif pour l'euro symbolique. Ce bail aurait une durée de 55 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour se terminer le 1<sup>er</sup> mars 2080.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

## **II - Questions diverses.**

**Cimetière** : La deuxième constatation de l'état d'abandon des concessions a dénombré 19 concessions. La procédure de reprise suit son cours.

**Elections Européennes** : Les élections Européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Il a été décidé de ne pas modifier la date du Bistrot communal qui se déroule traditionnellement le 2<sup>ème</sup> week-end de juin.

**Occupation du domaine public** : Hervé Pizzas a sollicité l'autorisation de stationner son camion à pizza sur la commune. Il a été décidé de lui accorder un emplacement « Place de l'école » tous les lundis pour une durée d'un an. Cette autorisation est précaire et peut être rompue à tout moment.

**Service Administratif** : Suite au départ de Marjorie TASSIGNON, secrétaire de mairie, une procédure de recrutement va être lancée.

**Service Technique** : Un poste à 14h est envisagé afin de renforcer l'équipe technique.

**Logements vacants** : Différents axes sont à l'étude pour faire face à la lourde problématique des bâtis dégradés et vacants dans le cœur de village.

**Ô Petit Buc** : Le CCI va réaliser un diagnostic et un appel à candidature va être lancé afin de trouver un nouvel exploitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les Conseillers,